



étendue de la garantie donnée par un constructeur

Par Visiteur

Nous avons en vue un terrain sur lequel une dalle a été coulée sur un vide sanitaire; puis le projet a avorté et le terrain est de nouveau mis en vente.

Nous souhaitons faire construire par un constructeur, et obtenir une garantie décennale sur l'ensemble. est ce possible? doit il y avoir expertise de la dalle avant l'achat, et aux frais de qui?

merci

Par Visiteur

Bonjour,

A moins de trouver un constructeur qui acceptera

"d'escroquer" son assurance en affirmant qu'il a bien construit lui même la dalle, il n'y a aucun moyen de garantir cette construction "à posteriori".

doit il y avoir expertise de la dalle avant l'achat, et aux frais de qui?

Non, pas à ma connaissance. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une expertise d'ailleurs.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Je ne comprends pas votre 2^e remarque: c'est justement parce que aucune garantie ne peut être donnée qu'il faut une expertise préalable

Par Visiteur

Bonjour,

Quel est le texte juridique qui vous ordonne une expertise en pareille situation?

A mon humble avis, vous pouvez vendre le terrain avec la dalle sans soucis. Je ne vois pas vraiment quel vice caché pour entacher une simple dalle.

Bien cordialement.